

Exercice 1996 - Rapport d'activité des services délégués - Gestion du stationnement payant et de la fourrière municipale à véhicules

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le bilan de l'exercice 1996 de la gestion du stationnement payant et de la fourrière municipale à véhicules peut se définir de la manière suivante :

Stationnement payant

Les recettes ont été inférieures aux prévisions.

Elles s'élèvent en effet à 5,950 MF alors que le budget prévoyait 6,702 MF. Ce phénomène est essentiellement dû aux opérations de changement des horodateurs qui ont obéré les recettes de début août au 15 septembre 1996 et modifié les conditions du contrôle.

Fourrière Municipale

Les recettes encaissées, soit 908 000 F, sont légèrement supérieures à la prévision budgétaire (828 000 F).

Le nombre de véhicules mis en fourrière s'élève à 1 848, en augmentation sensible à compter de septembre 1996.

Les dépenses correspondant à la gestion du stationnement payant et de la fourrière se sont élevées pour 1996, respectivement à 2 029 725,35 F TTC et 946 456,21 F (chiffres légèrement inférieurs aux prévisions) se décomposant comme suit :

Stationnement			
	Budget 1996	Résultats 1996	Ecart R 96 - B 96
Frais de personnel	718 000,00	831 948,45	113 948,45
Entretien	410 000,00	272 006,48	- 137 993,52
Marketing et honoraires	160 000,00	160 640,00	640,00
Frais de gestion	75 000,00	74 734,82	- 265,18
Assistance technique	192 000,00	190 289,02	- 1 710,98
Amortissements et frais financiers	178 000,00	179 898,17	1 898,17
Charges exceptionnelles		2 595,40	2 595,40
Total charges d'exploitation	1 733 000,00	1 712 112,34	- 20 887,66
Produits divers	30 000,00	29 089,66	- 910,34
Charges nettes HT	1 703 000,00	1 683 022,68	- 19 977,32
Charges nettes TTC	2 054 000,00	2 029 725,35	- 24 274,65

Fourrière			
	Budget 1996	Résultats 1996	Ecart R 96 - B 96
Frais de personnel	450 000,00	423 884,09	- 26 115,91
Entretien	255 000,00	242 120,36	- 12 879,64
Marketing et honoraires			
Frais de gestion	47 000,00	46 878,73	- 121,27
Assistance technique	44 000,00	43 494,63	- 505,37
Amortissements et frais financiers	48 000,00	42 777,15	- 5 222,85
Charges exceptionnelles	3 000,00	4 061,53	1 061,53
Total charges d'exploitation	847 000,00	803 216,49	- 43 783,51
Produits divers	13 000,00	18 426,93	5 426,93
Charges nettes HT	834 000,00	784 789,56	- 49 210,44
Charges nettes TTC	1 006 000,00	946 456,21	- 59 543,79

En application des conventions passées avec le gestionnaire, la Société Via-Stationnement, des avances lui ont été consenties au cours de l'année 1996 et se sont élevées à 2 054 000 F pour le stationnement et 1 006 000 F pour la fourrière.

Il apparaît donc un trop-versé en faveur des activités stationnement et fourrière.

C'est pourquoi il convient d'envisager un reversement au profit de la collectivité :

- pour l'activité stationnement, d'un montant de 24 274,65 F,
- pour l'activité fourrière, d'un montant de 59 543,79 F.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à autoriser l'ouverture en recettes au budget supplémentaire de l'exercice courant, des crédits nécessaires à l'encaissement des excédents constatés, soit :

- * 24 274 F à l'imputation 92.64/758. 89068.35000 et
- * 59 543 F à l'imputation 92.056.750. 10500.

«Mme WEINMAN : Monsieur le Maire, j'ai deux remarques à vous faire. Une demande d'abord, c'est qu'il fut un temps à Besançon, il y a deux ans encore je crois, où durant le mois d'août les parkings étaient gratuits et je comptais vous demander de recommencer cette année cette opération qui, ma foi, ne pouvait qu'encourager les touristes, les visiteurs ou même les Bisontins à venir au centre-ville. C'est le premier point.

Concernant ces rapports, j'ai été surprise quand même de voir la différence de prévision dans les budgets par rapport aux résultats parce que des écarts de 5 000 F, 10 000 F cela peut s'expliquer mais certaines fois il y a de gros écarts, je pense notamment au parking de la Mairie où sur les frais de gestion, impôts et taxes on avait prévu 320 000 F et le résultat est 63 749 F, je trouve que la différence est là difficile à expliquer. Est-ce un coût de gestion ou une imprévoyance ? C'est une remarque générale pour tous ces rapports.

M. LE MAIRE : En principe, les prévisions budgétaires qui sont faites sont toujours un peu supérieures parfois un peu trop à votre gré mais de toute façon ce qui importe, ce sont les résultats réels, c'est-à-dire la deuxième colonne puisque l'écart en positif ou en négatif arrive à la dernière ligne. Un négatif de 79 502 F sur 2 MF, cela ne paraît pas extraordinaire, c'est 3 % en gros, et c'est reversé à la Ville. Sur le parking de la Mairie par exemple, on tâtonne encore un petit peu, on n'a pas suffisamment d'expérience et il se peut qu'il y ait comme cela des écarts de ce genre.

Quant à la gratuité des parkings, n'y comptez plus, je crois qu'il faut que ça tourne et que les recettes rentrent. Par contre il y a un parking gratuit, c'est Chamars. Donc aux touristes qui veulent monter à la Citadelle, recommandez-leur d'aller mettre leur voiture à Chamars où il y aura une navette gratuite pour les y emmener. C'est ce que nous avons fait l'an dernier et cela a bien réussi, nous allons donc renouveler cette disposition cette année.

Mme WEINMAN : Monsieur le Maire, c'est sous-entendre quelque part que n'importe quel touriste qui arrive de 800 km ou d'ailleurs et qui décide de visiter Besançon, a suffisamment d'informations à l'entrée de la ville pour savoir qu'il doit aller chercher des bus à Chamars.

M. LE MAIRE : Je crois que c'est signalé et ça le sera peut-être encore davantage.

M. BONNET : Monsieur le Maire, je lis dans le rapport concernant le parking de la Mairie que la clientèle abonnée est volontairement limitée afin de pouvoir satisfaire la demande de stationnement en courte durée, ce qui laisse entendre qu'on ne peut pas à la fois répondre par le parking de la Mairie à la demande des Bisontins d'avoir des possibilités de stationnement de longue durée, en particulier pour les habitants du centre-ville et les commerçants, et à la demande d'autres Bisontins de stationner en courte durée, ce qui tend à confirmer nos inquiétudes et notre souhait de voir d'autres parkings au centre-ville.

M. LE MAIRE : De toute façon, nous limitons les abonnés parce que ces parkings sont faits avec un turnover qui permet d'ailleurs une bonne activité parking et s'il y en a d'autres du même style, les Remparts Dérasés par exemple qu'on va étendre, on essaiera de procéder de la même façon. Souvent ce parking Mairie est rempli totalement, avec des abonnés qui tournent également, il n'y a pas de places réservées comme au parking des Remparts Dérasés pour tel ou tel abonné et je crois que cela ne fonctionne pas trop mal. Alors c'est vrai qu'on limite volontairement la clientèle des abonnés, c'est le choix que nous avons fait pour arriver dans les meilleures conditions à un équilibre de ce genre de structure.

M. BONNET : Les abonnés au départ ont été fortement sollicités.

M. LE MAIRE : Bien sûr, on en avait besoin au départ. Quand on en a moins besoin, on limite.

M. BONNET : Il faudrait peut-être donner la possibilité aux gens qui ont fait une demande de stationner alors !

M. LE MAIRE : La gestion d'une ville n'est pas de faire du sentiment sur des gens à qui on a demandé de venir comme abonnés et qui le restent. Notre souci est d'équilibrer tous les comptes quels qu'ils soient, on adapte notre politique en fonction de cela. Il y a aussi la satisfaction des habitants bien sûr qui compte beaucoup et on se rend compte que les habitants sont dans l'ensemble assez satisfaits».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 1997.